



# POSSIBILITE DE PRELEVEMENTS D'EAU SOUTERRAINE PAR FORAGE

## Zones de protection eau potable (projet RGD et RGD)

- Zone de protection immédiate (zone I)
  - Zone de protection rapprochée (zone II)
  - Zone de protection rapprochée (zone II-V1)
  - Zone de protection éloignée (zone III)
  - Forages actuellement interdits mais possible révision futur en fonction de la délimitation des zones de protection eau potable
  - Forages liés à des restrictions de profondeur (interdiction exploitation aquifère utilisé pour l'eau potable)
- forages interdits

